

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS LE CONSEIL MUNICIPAL

N°23

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation :	29/08/2022	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	10	Pour :	8
Nombre de membres présents :	8	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	8	Abstention :	0

L'an 2022, le 15 septembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de COULON Robert

Présents : Mrs COULON Robert, , COLAS Daniel, BERGERAS Roger, JULLIEN Jean-Marc, MAURY Thomas, BRISET Sylvianne

Procurations : POCOBELLO Christiane à Jean-Marc JULLIEN et DUFOUR Maryse à BRISET Sylvianne

Absents : CASTIGLIONI Mathieu, SAVOY Marion,

Excusés : CASTIGLIONI Mathieu, SAVOY Marion,

Secrétaire de séance : BERGERAS Roger

Objets : Dépréciation de créance

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	-50,00		
6817 (68) : Dot.aux prov. pour dépré. des a	50,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Certifié exécutoire par COULON Robert, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 26/09/2022 et de la publication le 26/09/2022

A DICONNE, le 26/09/2022

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire

Robert Coulon

